



MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

TO
À

Le Commandant
Division "C"

FROM
DE

L'Officier Commandant
S/Division Métro



SECURITY - CLASSIFICATION - DE SÉCURITÉ
OUR FILE/NOTRE RÉFÉRENCE C 195-47
YOUR FILE/VOTRE RÉFÉRENCE
DATE 85-05-22

SUBJECT
OBJET

Conférence des Commandants/Représentants
divisionnaires - Charte des Droits et
Libertés de la personne

Ceci fait suite à votre note de service en date du 85-05-14 relativement au sujet en rubrique, mais plus précisément en ce qui concerne mon opinion sur l'embauche de personnes ayant des tendances homosexuelles.

A première vue, je dois vous admettre très sincèrement et ce, compte tenu de la Charte des Droits, que je suis tout à fait en désaccord avec l'idée que nous embauchions des personnes qui avouent ou non avoir des tendances homosexuelles. Je n'ai sûrement pas d'exemples concrets à vous donner tout simplement parce que je n'ai jamais eu à travailler dans la G.R.C. ou ailleurs avec ce genre de personnes. Donc, les commentaires que je vous ferai doivent être considérés comme opinion personnelle.

Tout d'abord, il nous faut reconnaître que le monde policier a et doit avoir des caractéristiques particulières tant au niveau du comportement de ses membres que dans leurs tendances, mode de vie, conduite, etc. Combien de fois entendons-nous qu'un policier ne peut se permettre telle ou telle chose tout simplement parce qu'il est policier? Pourtant, ces mêmes choses sont tout à fait légales et courantes au niveau de tout autre citoyen. Quoique l'homosexualité est l'affaire de chacun et que ceci existe depuis des milliers d'années, il n'en demeure pas moins que les lois sur les droits de ces personnes n'ont à mon avis rien changé au niveau d'acceptation de la part du public en général.

Je suis convaincu que le public verrait d'un très mauvais oeil un policier avec de telles tendances surtout que celui-ci est souvent appelé à travailler avec les jeunes. A cet effet, je crois que nous en avons eu un bon exemple ces jours derniers dans une banlieue de Montréal et à ce sujet, nous n'avons qu'à écouter les commentaires qui se font et qui indiquent l'indignation du public. Le public se fie que ses policiers sont intègres et qu'il peut leur confier sa sécurité et celle des jeunes en toute confiance. J'ai été témoin d'un incident semblable alors que j'étais responsable d'un petit détachement et impliquant un de nos membres. Je tiens à vous assurer qu'il est difficile pour tous les autres membres d'affronter le public suite à un tel incident et que cela prend des années avant que le public l'oublie.

.../2

A0930802_1-000053

78

Pour ma part, je serais très malheureux d'avoir sous ma gouverne un membre et/ou personne avec de telles tendances qu'il nous l'ait avoué ou non avant d'être embauché et je suis pratiquement certain qu'il en serait de même pour les autres membres qui auraient à travailler avec lui. Je veux bien croire quela loi leur permet d'être ce qu'ils sont car c'est leur choix. Il n'en demeure pas moins que nous aussi avons des droits qui doivent être respectés et je ne crois pas qu'une minorité qui a choisi un mode de vie quelconque, qui est tout à fait contraire à la moralité de la grande majorité, puisse s'attendre que tout sera accepté sans rien de plus. Tout le monde d'après la Charte des Droits peut librement faire son choix. Toutefois, d'après le choix que l'on fait, il me semble qu'il nous faut être disposés à accepter également les contraintes qui peuvent survenir.

Personnellement, je réitère que je suis catégoriquement contre l'embauche de ces personnes dans un corps policier. Ceci constitue une opinion de ma part.


J.A.P.E. Thivierge, *Cap*
Officier Commandant
S/Division Métro